

2^{ème} DEGRE – TECHNIQUE DE TRANSITION

Section : SCIENCES APPLIQUEES

Grille horaire des cours	3 ^{ème} année Heures de cours	4 ^{ème} année Heures de cours
FORMATION COMMUNE		
Philosophie et Education à la Citoyenneté	1 ou 2	1 ou 2
Cours philosophiques	0 ou 1	0 ou 1
Français	5	5
Histoire	2	2
Géographie	2	2
Mathématique	5	5
Biologie	1	1
Chimie	1	1
Physique	1	1
Langue moderne : Anglais/Néerlandais	4	4
Education physique : Filles/Garçons	2	2
OPTION DE BASE GROUPEE		
Biologie appliquée et laboratoire	3	3
Chimie appliquée et laboratoire	3	3
Physique appliquée et laboratoire	3	3
TOTAL	34	34
<u>Titre délivré en fin de 4^{ème} année réussie</u> Certificat d'Enseignement Secondaire du Second Degré		

3^{ème} DEGRE – TECHNIQUE DE TRANSITION

Section : SCIENCES PARAMEDICALES

Grille horaire des cours 2023-2024	5 ^{ème} année Heures de cours	6 ^{ème} année Heures de cours
FORMATION COMMUNE		
Philosophie et Education à la Citoyenneté	1 ou 2	1 ou 2
Cours philosophiques	0 ou 1	0 ou 1
Français	5	5
Histoire	2	2
Géographie	2	2
Education physique : Filles/Garçons	2	2
FORMATION OBLIGATOIRE EN LANGUE MODERNE		
Langue moderne : Anglais/Néerlandais	4	4
FORMATION OBLIGATOIRE DE NIVEAU OPTIONNEL		
Mathématique	4	4
Biologie	1	1
Chimie	1	1
Physique	1	1
OPTIONS DE BASE GROUPEES		
Chimie appliquée et laboratoire	2	1
Biologie appliquée et laboratoire	2	2
Physique appliquée	1	1
Anatomie et physiologie	2	2
Biochimie	0	1
Education à la santé	1	1
ACTIVITES AU CHOIX		
Pratique de labo : physique appliquée	1	0
Laboratoire de chimie	0	1
Laboratoire de physique	0	1
TOTAL	33	34
 Titre délivré en fin de 6^{ème} année réussie Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur		

3^{ème} DEGRE – TECHNIQUE DE TRANSITION

Section : SCIENCES PARAMEDICALES

Cette option sensibilise l'élève à la **promotion et à la protection de la santé** en lui assurant une formation comprenant un **axe scientifique** prononcé.

Grâce au nombre important d'heures de "**labo**", l'aspect expérimental est développé et favorise ainsi une **approche plus concrète et réelle des sciences**.

La formation est à la fois pointue au niveau des sciences et **polyvalente** car les sciences humaines y sont également développées.

L'option paramédicale s'appuie sur des problèmes concrets et est toujours orientée vers l'Homme.

Au terme de la 6^{ème} année, l'élève obtient un **Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur**.

Poursuite des études :

Accès à toutes les études supérieures, plus particulièrement les études scientifiques et paramédicales :

- Bachelier en soins infirmiers
- Bachelier technologue en laboratoire
- Bachelier en ergothérapie
- Master en chimie
- Master en biochimie
- Master en physique
- Master en biologie
- Médecine
- ...

2^{ème} DEGRE – TECHNIQUE DE TRANSITION

Section : SCIENCES SOCIALES ET ÉDUCATIVES

Grille horaire des cours	3 ^{ème} année Heures de cours	4 ^{ème} année Heures de cours
FORMATION COMMUNE		
Philosophie et Education à la Citoyenneté	1 ou 2	1 ou 2
Cours philosophiques	0 ou 1	0 ou 1
Français	5	5
Histoire	2	2
Géographie	2	2
Mathématique	5	5
Biologie	1	1
Chimie	1	1
Physique	1	1
Langue moderne : Anglais/Néerlandais	4	4
Education physique : Filles/Garçons	2	2
OPTION DE BASE GROUPEE		
Education à la santé	2	3
Techniques éducatives	3	3
Sciences sociales	3	3
TOTAL	33	34
<u>Titre délivré en fin de 4^{ème} année réussie</u> Certificat d'Enseignement Secondaire du Second Degré		

3^{ème} DEGRE – TECHNIQUE DE TRANSITION

Section : SCIENCES SOCIALES ET EDUCATIVES

Grille horaire des cours 2023-2024	5 ^{ème} année Heures de cours
FORMATION COMMUNE	
Philosophie et Education à la Citoyenneté	1 ou 2
Cours philosophiques	0 ou 1
Français	5
Histoire	2
Géographie	2
Education physique : Filles/Garçons	2
FORMATION OBLIGATOIRE EN LANGUE MODERNE	
Langue moderne : Anglais/Néerlandais	4
FORMATION OBLIGATOIRE DE NIVEAU OPTIONNEL	
Mathématique	4
Biologie	1
Chimie	1
Physique	1
OPTIONS DE BASE GROUPEES	
Sciences éducatives	4
Ecologie humaine	2
Evolution de la société contemporaine	1
Sciences sociales appliquées	2
TOTAL	33

2^{ème} DEGRE – TECHNIQUE DE QUALIFICATION

Section : TECHNIQUES SOCIALES ET D'ANIMATION

Grille horaire des cours	3 ^{ème} année Heures de cours
FORMATION COMMUNE	
Philosophie et Education à la Citoyenneté	1 ou 2
Cours philosophiques	0 ou 1
Français	4
Histoire	1
Géographie	1
Formation scientifique	2
Mathématique	2
Langue moderne : Anglais/ Néerlandais	2
Education physique : Filles/Garçons	2
OPTIONS DE BASE GROUPEES	
Sciences	3
Sciences sociales	3
Education à la santé	4
Education plastique	2
T.P. Formation culinaire et diététique	2
T.P. Artisanat éducatif	2
ACTIVITES AU CHOIX	
Mathématique complément	1
TOTAL	33

TECHNIQUE DE QUALIFICATION – NON QUALIFIANT

Section : TECHNIQUES SOCIALES

Grille horaire des cours	4 ^{ème} année Heures de cours	5 ^{ème} année Heures de cours	6 ^{ème} année Heures de cours
FORMATION COMMUNE			
Philosophie et Education à la Citoyenneté	1 ou 2	1 ou 2	1 ou 2
Cours philosophiques	0 ou 1	0 ou 1	0 ou 1
Français	4	4	4
Mathématique	2	2	2
Langue moderne : Anglais/Néerlandais	2	2	2
Formation Scientifique	2	2	2
Histoire	1	1	1
Géographie	1	1	1
Education économique et sociale	0	2	2
Education physique : Filles/Garçons	2	2	2
OPTIONS DE BASE GROUPEES			
Sciences sociales	3	3	3
Sciences	3	3	3
Psychopédagogie	0	2	2
Législation sociale	0	1	1
Economie sociale et familiale	0	2	2
Gestion informatique	0	1	1
Education à la santé	2	0	0
Communication professionnelle	2	0	0
T.P. Formation culinaire et diététique	2	0	0
T.P. Artisanat éducatif	2	0	0
Enquête, Visite et séminaire	2	4	4
ACTIVITES AU CHOIX			
Communication et Relation	0	1	0
Mathématique complément	1	0	0
Education aux médias	0	0	2
TOTAL	33	35	36
Stages dans la région de Mons et des environs : milieux hospitaliers, CPAS, institutions sociales, médecine du travail, centres de santé, ...			
Titre délivré en fin de 4^{ème} année réussie :			
Certificat d'Enseignement Secondaire du Second Degré			
Titre délivré en fin de 6^{ème} année réussie :			
Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur			

TECHNIQUE DE QUALIFICATION – NON QUALIFIANT

Section : TECHNIQUES SOCIALES

Les objectifs de la formation sont les suivants:

- *atteindre les compétences de la formation commune,*
- *développer des compétences en sciences sociales, économie sociale et familiale,*
- *comprendre les bases de la psychopédagogie,*
- *approfondir ses connaissances en sciences,*
- *maîtriser les bases de la gestion informatique,*
- *s'ouvrir au monde grâce au cours d'enquête, visite et séminaire,*
- *découvrir des secteurs spécifiques grâce à des activités artistiques, de communication ou de mathématique;*
- *Une semaine de stage de type 1 - Ce stage d'observation et d'initiation fait partie de la mise en projet de l'élève et s'inscrit dans un processus d'orientation.*

Il a pour objectif de permettre à l'élève de :

- Découvrir un métier pour définir ou préciser un projet de formation ;
- S'initier à des activités professionnelles et/ou à la vie professionnelle ;
- Cibler ses intérêts.

TECHNIQUE DE QUALIFICATION

Section : ANIMATEUR – ANIMATRICE

Grille horaire des cours	4 ^{ème} année Heures de cours	5 ^{ème} année Heures de cours	6 ^{ème} année Heures de cours
FORMATION COMMUNE			
Philosophie et Education à la Citoyenneté	1 ou 2	1 ou 2	1 ou 2
Cours philosophiques	0 ou 1	0 ou 1	0 ou 1
Français	4	4	4
Mathématique	2	2	2
Histoire	1	1	1
Géographie	1	1	1
Education économique et sociale	0	2	2
Formation Scientifique	2	2	2
Langue moderne : Anglais/Néerlandais	2	2	2
Education physique : Filles/Garçons	2	2	2
OPTIONS DE BASE GROUPEES			
Psychologie appliquée	0	4	4
Techniques d'occupation des loisirs	2	0	0
Déontologie - Législation	0	0	2
Techniques d'animation	4	4	4
Techniques ludiques et sportives	0	2	2
Sciences sociales	2	0	0
Education à la santé	2	2	0
Techniques éducatives	2	0	0
T.P. Artisanat éducatif	2	0	0
T.P. Formation culinaire et diététique	2	0	0
T.P. et /ou stages	0	4	4
ACTIVITES AU CHOIX			
Education Physique et condition physique	0	2	2
Mathématique complément	1	0	0
TOTAL	33	36	36
<p>Stages dans la région de Mons et des environs : stages (2h organisé par module) en écoles maternelles en 5^{ème} année, stage résidentiel ; et en maisons de retraite en 6^{ème} année. Projet à réaliser en extrascolaire en 6^{ème} année.</p>			

Remarque ☞ La réussite de l'année scolaire dépend du quota de périodes de stages réalisées et de l'obtention d'un minimum de 50% des points dans toutes les branches.

TECHNIQUE DE QUALIFICATION

Section : ANIMATEUR – ANIMATRICE

Titre délivré en fin de 4^{ème} année réussie

Certificat d'Enseignement Secondaire du Second Degré

Titres délivrés en fin de 6^{ème} année réussie

Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur

Certificat de Qualification

LE METIER

L'ANIMATEUR-ANIMATRICE est un professionnel de la gestion de groupes et de projets. Il/elle évolue avec des groupes de jeunes enfants, d'adolescents ou d'adultes, âgés et/ou handicapés.

Le rôle de cet acteur socioculturel consiste à socialiser ou insérer des jeunes ou des adultes, à susciter et stimuler leur créativité. Il tient compte des besoins et de l'environnement du public.

Il/elle conçoit des activités d'éducation permanente pour les publics moins favorisés culturellement.

La diversité de ses animations cultive les facultés motrices, manuelles, intellectuelles, sensorielles et sociales de son public, il/ elle favorise la constitution et l'expression d'un groupe de personnes, en gère la dynamique dans le respect de chaque individu.

Il intervient dans des lieux très variés : centres culturels, mouvements d'éducation permanente, maisons de quartier, centres de jeunesse, terrains d'aventure, ludothèques, ONG, écoles des devoirs, accueil extrascolaire, mouvements de jeunesse, centres d'expression et de créativité, collaboration avec une bibliothèque, centres de vacances, centres ADEPS, médiathèques, maisons de jeunes, ...

L'ANIMATEUR est le plus souvent engagé sous contrat de travail.

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

La formation vise à l'acquisition des compétences suivantes :

- accueillir et gérer des groupes,
- organiser des activités d'éducation permanente (y compris la création artistique),
- organiser des animations spécialisées dans le cadre d'une ludothèque, d'une médiathèque, d'une école de devoirs, dans le cadre extrascolaire, dans le cadre sportif,...
- organiser la gestion administrative et financière, la gestion des locaux,
- participer à la définition d'un projet, assumer les communications appropriées avec ses responsables, fonctionner en partenariat, en équipe
- respecter les règles de déontologie, de sécurité et d'hygiène.
- établir une relation de confiance
- encourager l'autonomie et la prise d'initiatives
- ...

SAVOIR-ETRE

Bonne communication, Créativité, Dynamisme, Empathie, Ecoute, Flexibilité et Disponibilité, Faculté d'adaptation

CONDITIONS DE TRAVAIL

L'animateur travaille le plus souvent en équipe, sous la responsabilité d'un animateur-directeur. Il collabore avec d'autres partenaires comme les éducateurs, les enseignants...

Il est amené à travailler à l'intérieur, à l'extérieur, en soirée, pendant la semaine et/ou le week-end, pendant les congés scolaires.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de Madame Pécriaux, chef d'atelier, responsable de la section, au numéro 065/32 89 00.

TECHNIQUE DE QUALIFICATION – NON QUALIFIANT

Section : ASPIRANT(E) EN NURSING

Grille horaire des cours	4 ^{ème} année Heures de cours	5 ^{ème} année Heures de cours	6 ^{ème} année Heures de cours
FORMATION COMMUNE			
Philosophie et Education à la Citoyenneté	1 ou 2	1 ou 2	1 ou 2
Cours philosophiques	0 ou 1	0 ou 1	0 ou 1
Français	4	4	4
Mathématique	2	2	2
Langue moderne : Anglais/Néerlandais	2	2	2
Histoire	1	1	1
Géographie	1	1	1
Education économique et sociale	0	2	2
Formation Scientifique	2	2	2
Education physique : Filles/Garçons	2	2	2
OPTIONS DE BASE GROUPEES			
Physique orientée	0	1	1
Chimie orientée	0	1	1
Biologie orientée	0	2	2
Psychopédagogie	0	2	2
Techniques éducatives	3	1	1
Diététique	0	1	1
Soins	3	3	3
Sciences sociales	3	0	0
T.P. Formation culinaire et diététique	2	0	0
T.P. Petite enfance	2	0	0
Sciences	3	0	0
Stages en milieu médicalisé	0	4	4
Stages en milieu pédagogique	0	3	3
ACTIVITES AU CHOIX			
Mathématique complément	1	0	0
TOTAL	33	36	36
Stages dans la région de Mons et des environs supervisés par une équipe pédagogique interdisciplinaire : crèches, écoles maternelles, pré gardiennats.			
Titre délivré en fin de 4^{ème} année réussie Certificat d'Enseignement Secondaire du Second Degré			
Titre délivré en fin de 6^{ème} année réussie Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur			

TECHNIQUE DE QUALIFICATION – NON QUALIFIANT

Section : ASPIRANT(E) EN NURSING

L'aspirant nursing collabore à la prise en charge d'enfants de moins de 6 ans dans les milieux d'accueil de la petite enfance.

La formation s'articule autour de trois axes

> Scientifique > Psychopédagogique > Paramédical

La formation vise à favoriser l'acquisition et le développement

- > De compétences nécessaires à la poursuite des études dans le secteur paramédical, social et pédagogique
- > Des compétences pratiques attendues dans la vie professionnelle
- > De compétences professionnelles liées à la satisfaction des besoins de l'enfant en milieu d'accueil

Qualités requises

- > Aimer travailler avec les jeunes enfants
- > Sens des responsabilités
- > Bonne gestion du stress et des émotions
- > Etre disponible, attentif et patient
- > Prise d'initiatives
- > Travailler en équipe

Les stages

Afin de préparer les élèves à leur future carrière professionnelle, l'école organise des stages en crèches, jardins d'enfants et écoles maternelles.

Poursuite des études :

- Accès à toutes les études supérieures
- Inscription en 7^{ème} Puériculture, avec dispense des cours généraux

TECHNIQUE DE QUALIFICATION

Section : ASSISTANT/ASSISTANTE PHARMACEUTICO-TECHNIQUE

Grille horaire des cours	4 ^{ème} année Heures de cours	5 ^{ème} année Heures de cours	6 ^{ème} année Heures de cours
FORMATION COMMUNE			
Philosophie et Education à la Citoyenneté	1 ou 2	1 ou 2	1 ou 2
Cours philosophiques	0 ou 1	0 ou 1	0 ou 1
Français	4	4	4
Mathématique	2	2	2
Histoire	1	1	1
Géographie	1	1	1
Education économique et sociale	0	2	2
Formation Scientifique	2	2	2
Langue moderne : Anglais/Néerlandais	2	2	2
Education physique : Filles/Garçons	2	2	2
OPTIONS DE BASE GROUPEES			
Physique appliquée	0	1	0
Physiologie-anatomie-biologie	0	2	1
Chimie analytique et laboratoire	0	2	2
Pharmacie pratique, galénique et laboratoire	0	5	2
Etude des médicaments minéraux et organiques	0	5	0
Pharmacodynamie-pharmacognosie	0	3	2
Lecture d'ordonnances et tarification	0	0	1
Déontologie-législation	0	0	1
Cours technique orienté	4	0	0
Biologie et laboratoire	5	0	0
Chimie et laboratoire	5	0	0
Physique et laboratoire	2	0	0
Toxicologie	0	0	1
Stages	0	0	8
ACTIVITES AU CHOIX			
Mathématique complément	1		
TOTAL	33	36	36
Stages en 6 ^{ème} année : 8 semaines en officines privées et hospitalières.			

TECHNIQUE DE QUALIFICATION

Section : ASSISTANT/ASSISTANTE PHARMACEUTICO-TECHNIQUE

Titre délivré en fin de 4^{ème} année réussie :

Certificat d'Enseignement Secondaire du Second Degré

Titres délivrés en fin de 6^{ème} année réussie

Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur

Certificat de Qualification

LE METIER

L'assistant(e) pharmaceutico-technique est une profession paramédicale (A.R.5 février 1997).

Il/elle travaille toujours sous la responsabilité et le contrôle d'un pharmacien tant en officine ouverte au public qu'en officine hospitalière.

Ses tâches sont variées : il/elle délivre des produits à usage pharmaceutique, parapharmaceutique et vétérinaire, ainsi que des dispositifs médicaux. Il exécute des préparations magistrales ou officinales. Il aide à la gestion des mouvements des produits en conformité avec les réglementations en vigueur. L'activité implique le respect des règles strictes d'hygiène.

Dans le cadre d'une officine, il est en contact permanent avec la clientèle. Lorsque le conseil au client sort du cadre de sa fonction, il sollicite l'aide du pharmacien. Cette activité est soumise à des règles déontologiques particulières dont le secret professionnel.

L'assistant(e) technique en pharmacie est une personne qui assiste le pharmacien dans son travail. Elle assure le suivi des dossiers de la clientèle et effectue l'inventaire des médicaments et des produits pharmaceutiques. Elle fait également le comptage des comprimés et des capsules, fait l'embouteillage des liquides et l'empotage des onguents et des crèmes. Elle prépare les étiquettes, fait les factures et effectue les transactions à la caisse. Elle classe et range les médicaments, les dossiers et les ordonnances.

L'assistant(e) pharmaceutico-technique est soigneux, précis, autonome et a le sens des responsabilités. Il gère efficacement son temps et organise son travail. Il a de bonnes capacités de communication avec les patients qu'il écoute activement et avec qui il utilise un langage approprié. Il aime apprendre, s'informer et se documenter. Capable de travailler en équipe, il connaît les limites de sa fonction et applique le code de déontologie de la profession (respecter le patient, respecter le secret professionnel et médical et s'abstenir de formuler un diagnostic).

CADRE PROFESSIONNEL

- Officine
- Établissement d'hospitalisation ou de soins
- Laboratoire pharmaceutique ou cosmétologique
- Pharmacie centrale

Entretenir et mettre à jour leurs connaissances et compétences professionnelles par une formation continue, permettant un exercice de la profession d'un niveau de qualité optimale.

La formation continue visée ci-dessus doit consister en études personnelles et en participation à des activités de formation.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de Madame Pécriaux, chef d'atelier, responsable de la section, au numéro 065/32 89 00.

2^{ème} DEGRE – PROFESSIONNEL

Section : SERVICES SOCIAUX

Grille horaire des cours	3 ^{ème} année Heures de cours
FORMATION COMMUNE	
Philosophie et Education à la Citoyenneté	1 ou 2
Cours philosophiques	0 ou 1
Français	3
Mathématique	2
Langue moderne : Anglais/Néerlandais	2
Géographie	1
Histoire	1
Formation scientifique	2
Education physique : Filles/Garçons	2
OPTIONS DE BASE GROUPEES	
Education à la santé	2
Education sociale	2
Education familiale	1
Education plastique	2
Sciences appliquées	2
T.P. Art culinaire	3
T.P. Artisanat éducatif	3
T.P. Entretien Maison	3
TOTAL	33

PROFESSIONNEL DE QUALIFICATION

Section : PUERICULTURE

Grille horaire des cours	4 ^{ème} année Heures de cours	5 ^{ème} année Heures de cours	6 ^{ème} année Heures de cours	7 ^{ème} année Heures de cours
FORMATION COMMUNE				
Philosophie et Education à la Citoyenneté	1 ou 2	1 ou 2	1 ou 2	1 ou 2
Cours philosophiques	0 ou 1	0 ou 1	0 ou 1	0 ou 1
Français	3	3	3	4
Mathématique	2	2	2	2
Langue moderne : Anglais/Néerlandais	2	0	0	0
Formation Scientifique	2	2	2	2
Géographie	1	1	1	0
Histoire	1	1	1	0
Education économique et sociale	0	2	2	2
Education physique : Filles/Garçons	2	2	2	2
OPTION S DE BASE GROUPEES				
Psychopédagogie	0	2	2	2
Education familiale	1	0	0	0
Education sociale	2	0	0	0
Techniques éducatives	2	2	2	0
Soins	4	4	2	2
Déontologie	0	1	0	0
Diététique	0	1	0	0
T.P. Artisanat éducatif	3	0	0	0
T.P. Petite enfance	3	0	0	0
T.P. Art culinaire et diététique	3	0	0	0
Stages milieu médicalisé	0	4	8	10
Stages milieu pédagogique	0	4	4	4
ACTIVITES AU CHOIX				
Education à la santé	1	0	0	0
Education artistique : Education musicale	0	0	0	0
Art culinaire – Diététique pratique	0	1	0	0
Connaissance de gestion	0	0	0	4
TOTAL	34	34	33	36
<p><u>Stages dans la région de Mons et des environs supervisés par une équipe pédagogique interdisciplinaire : crèches, écoles maternelles, pré gardiennats, stages (8)</u></p> <p>Remarque 📌 La réussite de l'année scolaire dépend du quota de périodes de stages réalisées et de l'obtention d'un minimum de 50% des points dans toutes les branches.</p>				

PROFESSIONNEL DE QUALIFICATION

Section : PUERICULTURE

Titre délivré en fin de 4^{ème} année réussie :

Certificat d'Enseignement Secondaire du Second Degré

Titre délivré en fin de 6^{ème} année réussie :

Certificat d'Etude de l'Enseignement Secondaire Professionnel

Titres délivrés en fin de 7^{ème} année réussie

Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur professionnel de type B

Certificat de qualification de Puériculteur/Puéricultrice (à condition d'avoir effectué le quota d'heures de stages obligatoires).

Certificat de gestion

LE METIER

Le ou la **PUERICULTEUR(TRICE)** assure les soins d'hygiène, de confort et d'alimentation des enfants de 0 à 6 ans. Il ou elle participe à leur éducation et à leur développement physique et socio-affectif en établissant une relation appropriée avec chaque enfant et en choisissant pour lui un environnement éducatif adapté.

La formation vise à acquérir les compétences suivantes : assurer les soins d'hygiène et de santé (donner le bain, changer l'enfant, prélever des selles ou de l'urine, éviter la contagion, ...) ; organiser les repas (confectionner des préparations culinaires adaptées, les chauffer, donner les repas) ; organiser le repos (repérer les premiers signes de fatigue, mettre au lit, surveiller la sieste, ...) ; organiser la sécurité ; s'informer sur les problèmes de maltraitance, ... ; concevoir et organiser des activités appropriées (permettre l'autonomie, s'adapter à un enfant présentant un handicap, faire respecter le règlement, ...) ; encourager l'apprentissage à la propreté en adoptant une attitude contraignante ou au contraire une attitude patiente ; établir une relation privilégiée avec l'enfant (répondre aux signaux non verbaux du bébé, tenir compte de ses besoins individuels, expliquer à l'enfant les événements qui peuvent avoir une influence sur lui) ; planifier son travail, assurer la mise en ordre des carnets de présence, des cahiers à destination des parents ou collègues ; travailler en équipe ; participer à des réunions ; transmettre des informations ; communiquer, établir une relation professionnelle avec les parents, les écouter, leur donner des explications, des conseils ; respecter la déontologie, la vie privée, ne pas poser des actes qui ne relèveraient pas de sa profession.

Le ou la **PUERICULTEUR(TRICE)** est engagé(e) sous contrat de travail dans les crèches, les structures d'accueil collectif et d'accueil d'enfants à besoins spécifiques, au retour de maternité au domicile des parents, au domicile des parents pour les enfants malades, à l'école maternelle pour assister l'instituteur maternel, l'accueil extrascolaire, l'enseignement spécial.

3^{ème} DEGRE – PROFESSIONNEL DE QUALIFICATION

Section : AIDE FAMILIAL/FAMILIALE

Grille horaire des cours	5 ^{ème} année Heures de cours	6 ^{ème} année Heures de cours
FORMATION COMMUNE		
Philosophie et Education à la Citoyenneté	1 ou 2	1 ou 2
Cours philosophiques	0 ou 1	0 ou 1
Français	3	3
Histoire	1	1
Géographie	1	1
Formation Scientifique	2	2
Education Economique et Sociale	2	2
Mathématiques	2	2
Education physique : Filles/Garçons	2	2
OPTION S DE BASE GROUPEES		
Communication professionnelle	2	1
Psychologie appliquée	2	2
Déontologie	1	1
Hygiène du corps et santé	3	3
Diététique	1	1
T.P. Art culinaire	3	1
T.P. Arts ménagers	2	2
Stages en milieu familial	2	2
Stages en MR - MRS	2	5
ACTIVITES AU CHOIX		
Anatomie	0	1
Manutention des malades	1	0
TOTAL	34	34

3^{ème} DEGRE – PROFESSIONNEL DE QUALIFICATION

Section : AIDE FAMILIAL/FAMILIALE

Stages dans la région de Mons et des environs : résidences services, homes, maisons de repos et de soins, institutions pour personnes handicapées, service à domicile.

Titres délivrés en fin de 6^{ème} année réussie

Certificat d'études Professionnelles
Certificat de qualification
(à condition d'avoir effectué le quota d'heures de stages obligatoires)

L'aide-familial(e) assure un accompagnement des bénéficiaires, les aide dans leur vie quotidienne et assure des tâches administratives, de maintenance de l'habitation, d'entretien du linge, de préparation et de présentation des repas, des courses, etc. Il/elle aide également les personnes en perte d'autonomie à assurer leur hygiène corporelle, à se vêtir, à manger, à boire, à se déplacer. Les tâches réalisées par l'aide familial(e) sont diverses et variées et visent à permettre le maintien à domicile des personnes dépendantes, contribuant ainsi à leur bien-être.

A l'écoute de la personne aidée, il/elle établit une relation de soutien, stimule les capacités mentales et physiques et l'incite à se déplacer, à s'activer en fonction des indications médicales et/ou de ses possibilités. Il/elle peut aussi animer des activités récréatives et créatives. Il/elle est attentif/attentive aux signes de maltraitance (physique, psychologique, financière) et est tenu(e) de transmettre ses observations à l'équipe ou à un responsable.

Il/elle peut conseiller et proposer des aménagements de l'habitation dans une perspective de prévention ou en fonction des difficultés rencontrées par les personnes en perte d'autonomie. Il/elle assure le suivi et vérifie la mise en pratique des propositions.

Les personnes âgées, les enfants, les personnes atteintes d'un handicap ou encore les jeunes mamans, pour ne citer que ceux-ci, font partie du quotidien de l'aide familial(e).

Huit semaines de stage en maison de repos, institutions pour personnes handicapées, titres services, ... sur le cycle de deux ans de formation permettent aux élèves de développer et d'affiner les compétences apprises aux cours techniques et pratiques.

Poursuite des études possibles:

- 7^e Aide-soignant(e)
- Infirmier hospitalier

2^{ème} DEGRE – PROFESSIONNEL

Section : AIDE SOIGNANT

Grille horaire des cours	4 ^{ème} année Heures de cours
FORMATION COMMUNE	
Philosophie et Education à la Citoyenneté	1 ou 2
Cours philosophiques	0 ou 1
Français	3
Mathématique	2
Langue moderne : Anglais/Néerlandais	2
Géographie	1
Histoire	1
Formation scientifique	2
Education physique : Filles/Garçons	2
OPTIONS DE BASE GROUPEES	
Communication	2
Education familiale	2
Démarche réflexive-Projet professionnel	2
Psychologie appliquée	2
Soins généraux-manutention-relation d'aide	4
Travaux pratiques	6
TOTAL	33
Titre délivré en fin de 4^{ème} année réussie :	
Certificat d'Enseignement Secondaire du Second Degré	

3^{ème} DEGRE – PROFESSIONNEL de type B

Section : AIDE SOIGNANT/SOIGNANTE

Grille horaire des cours	7 ^{ème} année Heures de cours
FORMATION COMMUNE	
Philosophie et Education à la Citoyenneté	1 ou 2
Cours philosophiques	0 ou 1
Français	4
Education économique et sociale	2
Formation scientifique	2
Mathématique	2
Education physique : Filles/Garçons	2
OPTIONS DE BASE GROUPEES	
Soins généraux, manutention, relation d'aide	6
Psychologie appliquée	2
Orientation et éthique de la profession	2
T.P. et stages	10
TOTAL	34
<p><u>Stages dans la région de Mons et des environs</u> : hôpitaux, maisons de repos et de soins, institutions pour personnes handicapées, institutions psychiatriques. <u>Admission</u> → avoir obtenu : ☞ <u>le C.E.S.S. en</u> : 6^{ème} TQ. Aspirant en nursing OU ☞ <u>le Certificat d'études professionnelles + le Certificat de qualification en</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">• 6^{ème} Professionnelle Auxiliaire Familiale et Sanitaire• 6^{ème} Professionnelle Aide Familial/Familiale <p style="text-align: center;"><u>Il est impératif de présenter tous les documents et/ou attestations justifiant l'occupation ou l'activité depuis le dernier document scolaire obtenu.</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Titres délivrés en fin de 7^{ème} année réussie</u></p> <p style="text-align: center;">Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur de type B Certificat de qualification (à condition d'avoir effectué le quota obligatoire d'heures de stages)</p>	

3^{ème} DEGRE – PROFESSIONNEL de type B

Section : AIDE SOIGNANT/SOIGNANTE

LE METIER

L'AIDE-SOIGNANT(E) est une personne spécifiquement formée pour assister l'infirmier(ère), sous son contrôle, en matière de soins, d'éducation et de logistique, dans le cadre d'activités coordonnées par l'infirmier(ère) dans une équipe structurée.

Le métier s'exerce en collectivité (institutions hospitalières, maisons de repos, maisons de repos et de soins...) et à domicile.

Le métier **D'AIDE-SOIGNANT(E)** a été décrit sur base de l'Arrêté Royal du 12 janvier 2006 fixant les activités des infirmiers(ères) qui peuvent être effectuées par des aides soignant(e)s et les conditions dans lesquelles les aides soignant(e)s peuvent poser ces actes.

Le travail de **L'AIDE-SOIGNANT(E)** implique, par ailleurs, de posséder les qualités humaines requises pour assurer le bien-être du patient/résident.

Arrêté Royal du 12 janvier 2006

Liste des activités que l'aide-soignant(e) peut effectuer sous le contrôle de l'infirmier/ière dans une équipe structurée.

- Observer et signaler les changements chez le patient/résident sur le plan physique et social dans le contexte des activités de la vie quotidienne (A.V.Q.).
- Informer et conseiller le patient/résident et sa famille conformément au plan de soins, relativement aux prestations techniques autorisées.
- Assister le patient/résident et son entourage dans les moments difficiles.
- Soins de bouche.
- Enlever et remettre les bas destinés à prévenir et/ou traiter les affections veineuses, à l'exception de la thérapie par compression à l'aide de bandes élastiques.
- Observer le fonctionnement des sondes vésicales et signaler les problèmes.
- Soins d'hygiène à une stomie cicatrisée, ne nécessitant pas de soins de plaies.
- Surveiller l'hydratation par voie orale du patient/résident et signaler les problèmes.
- Aide à la prise de médicaments par voie orale pour le patient/résident, selon un système de distribution préparé et personnalisé par un(e) infirmier(ière) ou un pharmacien.
- Aide à l'alimentation et l'hydratation par voie orale du patient/résident à l'exception des cas d'alimentation par sonde et de troubles de la déglutition.
- Installation et surveillance du patient/résident dans une position fonctionnelle avec support technique conformément au plan de soins.
- Soins d'hygiène chez les patients/résidents souffrant de dysfonctionnements de l'activité de la vie quotidienne conformément au plan de soins.
- Transport des patients/résidents conformément au plan de soins.
- Application des mesures en vue de prévenir les lésions corporelles conformément au plan de soins.
- Application des mesures en vue de prévenir les infections conformément au plan de soins.
- Application des mesures dans le cadre de la prévention des escarres conformément au plan de soins.
- Prise du pouls et de la température corporelle et signalement des résultats.
- Assistance du patient/résident lors du prélèvement non stérile d'excréments et de sécrétions.

Remarque ☞ La réussite de l'année scolaire dépend du quota de périodes de stages réalisées et de l'obtention d'un minimum de 50% des points dans toutes les branches.

Arrêté Royal du 27/02/2019

Actualisation en vue de l'exécution des nouvelles activités infirmières déléguées.

Aspects théoriques et pratiques : 90P – Stage : 90P

Cette année est organisée en début d'année scolaire en promotion sociale.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE - HUMANITES PROFESSIONNELLES

4^e DEGRE – ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PROFESSIONNEL COMPLEMENTAIRE

Section : SOINS INFIRMIERS

Grille horaire des cours	1 ^{ère} année Heures de cours	2 ^{ème} année Heures de cours	3 ^{ème} année Heures de cours	3 ^{ème} année bis Heures de cours
Orientation et éthique de la profession (C.T.)	0,5	0,5	0,5	S T A G E S
Principes généraux de santé et de soins infirmiers (C.T.)	2	0,5	0,5	
Soins généraux (CT)	8	0	0	
Médecine générale et spécialités médicales (C.T.)	0	3	3,5	
Chirurgie générale et spécialités chirurgicales (C.T.)	0	3	3,5	
Puériculture et pédiatrie (C.T.)	1	1	0	
Hygiène et soins à la mère et au nouveau-né (C.T.)	0	0,5	0	
Santé mentale et psychiatrie (C.T.)	0	1	0,5	
Soins aux personnes âgées et gériatrie (C.T.)	1,5	1	0,5	
Soins à domicile (C.T.)	0	0	0,5	
Anatomie – Physiologie (Biophysique - Biochimie) (C.T.)	2,5	1	0	
Médecine générale et spécialités, y compris gériatrie (C.T.)	0	1,5	1	
Chirurgie générale et spécialités (C.T.)	0	1	1	
Pédiatrie (C.T.)	0	0,5	0	
Obstétrique et gynécologie (C.T.)	0	0,5	0	
Psychiatrie (C.T.)	0	0,5	0,5	
Bactériologie, virologie et parasitologie y compris immunologie (C.T.)	1	0	0	
Diététique (C.T.)	0,5	0	1	
Etude de l'environnement (C.T.)	0,5	0	0	
Hygiène professionnelle et hospitalière (C.T.)	1	0,5	0	
Pharmacologie (C.T.)	1	0	0	
Prévention et prophylaxie (C.T.)	0	0,5	1	
Sociologie (C.T.)	0	0	0,25	
Psychologie et psychologie appliquée (C.T.)	1,5	1	0,5	
Principes d'administration (C.T.)	0	0,5	0,5	
Principes d'enseignement et éducation pour la santé (C.T.)	0	1	0,25	
Législation sociale et sanitaire (C.T.)	0	0	0,25	
Aspects juridiques de la profession (C.T.)	0	0	0,25	
Enseignement infirmier clinique (P.P.)	16	18	21	
Méthodologie, travaux personnels et recherche	1,5	1,5	1,5	
TOTAL	38,50	38,50	38,50	
Titre délivré en fin de 3^{ème} année bis réussie				
Brevet d'Infirmière Hospitalière (européen) = Infirmière responsable en soins généraux				

4^{ème} DEGRE – ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PROFESSIONNEL COMPLEMENTAIRE

Section : SOINS INFIRMIERS

PROFIL DU METIER

En milieu hospitalier, en maison de retraite et de soins, à domicile, l'infirmier(ère) a de multiples activités qui s'articulent autour des soins aux personnes : administration de médicaments, réfection des pansements, mise en place de perfusions, prises de sang, toilette, mesure de paramètres, aide au médecin lors d'examen. L'infirmier(ère) tient un dossier infirmier personnalisé pour chaque patient, dans lequel il/elle note les traitements prescrits par le médecin, les réactions du patient, les observations de l'équipe soignante, ... L'infirmier(ère) prend en charge le patient mais également la famille quand cela est nécessaire.

Admissibilité et organisation

- La formation repose sur la reconnaissance des qualifications professionnelles, telle que modifiée par la Directive 2013/55/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 20 novembre 2013 en ce qui concerne la formation des brevets d'infirmier(e) hospitalier(e) et d'infirmier(e) hospitalier(e) –
- **Etudes en trois ans et une troisième année complémentaire de 666 heures incluant la réalisation d'un travail de synthèse.**
- Pas de frais d'inscription.
- Pour les étudiants de l'Union Européenne, l'équivalence est à demander obligatoirement.
- Le dossier complet est à rentrer pour le 15 septembre de l'année scolaire au plus tard, après ce délai, l'élève ne sera pas considéré comme inscrit.
- L'année scolaire est organisée selon une suite de modules de deux semaines tant en cours qu'en stages.

Lieux de stage en 1^{ère} I.H.

- ⇒ Mons et sa région ; Ghlin
- ⇒ La Louvière ; Soignies,
- ⇒ Stages en gériatrie, médecine et chirurgie.

Lieux de stage en 2^{ème} I.H.

- ⇒ Mons et sa région ;
- ⇒ La Louvière ;
- ⇒ Stages en chirurgie, médecine, psychiatrie, gériatrie.

Lieux de stage en 3^{ème} I.H.

- ⇒ Mons et sa région
- ⇒ La Louvière ; Soignies.
- ⇒ Stage en chirurgie y compris salle d'opération, médecine, soins à domicile, psychiatrie, gériatrie, pédiatrie et maisons maternelles.

Des conventions sont signées entre les différentes institutions de stage et l'établissement scolaire. Les étudiants sont priés de respecter les règlements d'ordre intérieur et des études de l'école mais aussi cette convention sous peine d'être exclus du stage.

Toute absence non justifiée dans les délais réglementaires, que ce soit aux cours ou en stage, sera sanctionnée. Le principe du covoiturage est toléré mais, en aucun cas, il ne justifie une absence ou un retard pour les covoiturés ! L'étudiant doit donc prévoir son propre moyen de déplacement.

Les lieux de stage ne tolèrent pas de planification des pauses horaires selon un covoiturage.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de Madame Lasseaux, chef d'atelier, responsable de la section, au numéro 065/32 89 00.